

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0054

/AP/MINFOF/SG/DF/SC/AF/SC/AHD

Yaoundé, le 22 SEP 2011

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'administration chargée des Forêts procédera au classement au profit de la Commune Rurale d'Oveng d'une zone de forêt de 20 385 hectares, situé dans l'Arrondissement d'Oveng, Département du Dja et Lobo, Région du Sud et délimité ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

Localisation

La zone forestière est délimitée ainsi qu'il suit :

Le point A de base est situé à la confluence de la rivière Mboua avec un cours d'eau non dénommé.

A l'Ouest :

Du point A (190 071 ; 281 139), suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur 1,71 km pour atteindre le point B situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point B (191 569 ; 280 268), suivre la droite BC = 3,15 km de gisement 164,5 degrés pour atteindre le point C situé sur la rivière Yelé ;

Du point C (192 417 ; 277 214), suivre la rivière Yelé en aval sur 5,33 km jusqu'à sa confluence avec la rivière Ndoboko, puis suivre Ndoboko en amont sur 4,38 km pour atteindre le point D ;

Du point D (196 080 ; 274 495), suivre la droite DE = 1,28 km de gisement 194,5 degrés pour atteindre le point E situé à la source d'un cours d'eau non dénommé ;

Du point E (195 758 ; 273 243), suivre ce cours d'eau non dénommé en aval sur 6,24 km pour atteindre le point F ;

Du point F (199 341 ; 268 990) suivre la droite FG = 2,81 km de gisement 66 degrés pour atteindre le point G situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Au Sud-Est :

Du point G (201 895 ; 270 130), suivre la droite GH = 3,41 km de gisement 37,5 degrés pour atteindre le point H situé sur la rivière Milolo ;

Du point H (203 967 ; 272 826), suivre la droite HI = 1,48 km de gisement 61,5 degrés pour atteindre le point I situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point I (205 268 ; 273 532), suivre la droite IJ = 2,34 km de gisement 125,5 degrés pour atteindre le point J situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point J (207 148 ; 272 184), suivre en aval ce cours d'eau non dénommé sur 10,97 km pour atteindre le point K situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point K (215 646 ; 266 086), suivre la droite KL = 5,31 km de gisement 74,5 degrés pour atteindre le point L situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point L (220 771 ; 267 498), suivre en aval ce cours d'eau non dénommé sur 3 km pour atteindre le point M situé à sa confluence avec la rivière Mvoé ;

Du point M (223 548 ; 267 090), suivre la droite MN = 1,50 km de gisement 70,5 degrés pour atteindre le point N situé à la confluence de la rivière Kom avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point N (224 964 ; 267 595), suivre en amont Kom sur 3 km pour atteindre le point P situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point O (226 072 ; 270 035), suivre ce cours d'eau non dénommé en amont sur 1,51 km pour atteindre le point P ;

Du point P (224 819 ; 270 644), suivre la droite PQ = 1,79 km de gisement 231 degrés pour atteindre le point Q situé à la confluence de la rivière Mvoé avec un cours d'eau non dénommé.

Du point Q (223 421 ; 269 521), suivre en amont ce cours d'eau non dénommé sur 7,08 km pour atteindre le point R ;

Du point R (217 542 ; 270 516), suivre la droite RS = 1,18 km de gisement 260 degrés pour atteindre le point S situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point S (216 385 ; 270 307), suivre un cours d'eau non dénommé en aval sur 1,22 km pour atteindre le point T situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point T (215 534 ; 269 472), suivre la droite TU = 7,05 km de gisement 305,5 degrés pour atteindre le point U situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;



Du point U (209 904 ; 273 513), suivre en amont un cours d'eau non dénommé sur 1,79 km pour atteindre le point V ;

Du point V (208 825 ; 274 924), suivre la droite VW = 5,34 km de gisement 274,5 degrés pour atteindre le point W situé sur un cours d'eau non dénommé.

Au Nord :-

Du point W (203 517 ; 275 346), suivre ce cours d'eau non dénommé en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Milo, puis suivre Milolo en amont sur 6,61 km pour atteindre le point X ;

Du point X (202 232 ; 280 048), suivre la droite XY = 2,97 km de gisement 315,5 degrés pour atteindre le point Y situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point Y (200 160 ; 282 167), suivre un cours d'eau non dénommé en aval sur 10,03 km pour atteindre le point Z situé à sa confluence avec la rivière Mboua ;

Du point Z (193 428 ; 286 532), suivre Mboua en aval sur 6,94 km pour atteindre le point A de base.

La zone forestière ainsi décrite couvre une superficie totale de vingt mille trois cent quatre vingt cinq hectares.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Dja et Lobo, à la Sous-Préfecture de Mintom et à la Mairie de Mintom.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la préfecture au cours des 90 (quatre vingt dix jours) qui suivent la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef-lieu du Département du Dja et Lobo. /-

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

AMPLIATIONS :

-MINFOF/DF

-GOUVERNEUR /CENTRE

-DRFF/SUD

-PREFET /DJA ET LOBO

-SOUS-PREFET/MINTOM

-MAIRIE/MINTOM



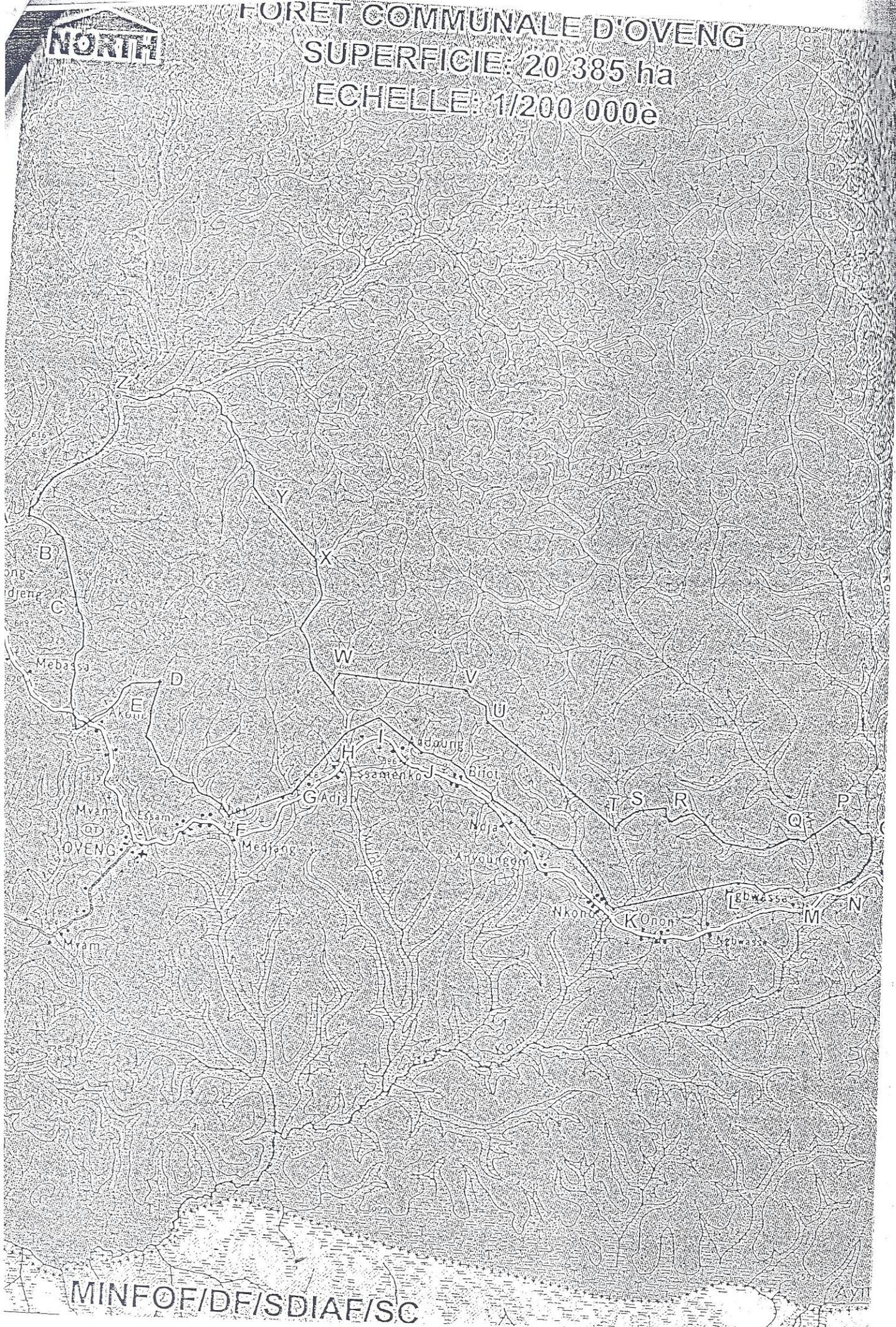
NGOLLE NGOLLE EIVIS

NORTH

FORET COMMUNALE D'OVENG

SUPERFICIE: 20 385 ha

ECHELLE: 1/200 000e



MIN OF/DE/SDIAE/SC